

# Conduite accompagnée : que des avantages !

30% des jeunes obtiennent leur permis de conduire après l'apprentissage anticipé de la conduite. Un taux encore faible lorsque l'on connaît les avantages de la formule : plus de sécurité sur la route et des économies pour la famille.

## Plus de réussite et moins d'accidents

Avec la conduite accompagnée, l'apprenti conducteur a plus de chance d'avoir son permis dès la première fois. Le taux de réussite s'élève en effet à 74% contre 55% en formation traditionnelle.

Les 3000 km minimum parcourus pendant la phase d'apprentissage permettent d'acquérir une bonne expérience de la route. Et, grâce à cela, l'accidentologie diminue de 27% la première année du permis pour les 18-19 ans et de 25% pour les 20-21 ans (*source : Préfecture de la Drôme*).

## Un permis probatoire

Pour inciter les jeunes conducteurs à être plus prudents et respectueux du code de la route, le permis de conduire est *probatoire* pendant 2 ou 3 ans selon la méthode d'apprentissage choisie. Avec la conduite accompagnée, la période probatoire est de 2 ans. Avec la méthode d'apprentissage classique, 3 ans sont nécessaires. Pour les 2, le permis compte 6 points au moment de son obtention.

Avec la conduite accompagnée, pour chaque année sans infraction, le jeune conducteur enregistre 3 points supplémentaires. Avec le permis classique, 3 années sont nécessaires pour obtenir les 12 points, à raison de 2 chaque année sans infraction.

**A noter :** Dans le cadre de la réforme du permis de conduire, le ministère de l'intérieur a confirmé la possibilité pour les jeunes d'accéder à la conduite accompagnée dès 15 ans (contre 16 ans auparavant).

## Un coût moins élevé avec la conduite anticipée

Avec la conduite accompagnée, le prix de l'assurance est inférieur.

Traditionnellement, l'assurance auto d'un jeune conducteur est plus chère que celle d'un conducteur expérimenté. Pendant 3 ans il doit acquitter une surprime qui diminue au fil des années s'il ne cause pas d'accident. La plupart des assureurs applique une surprime moins importante au jeune lorsque le permis a été obtenu dans le cadre de la conduite accompagnée.

## Les aides existantes

Le permis à 1 euro permet de lisser l'effort financier des familles et ce dispositif n'est pas soumis à conditions de ressources. Un partenariat entre l'État, les écoles de conduite, les grands réseaux bancaires français et certaines assurances ou mutuelles permettent au jeune âgé de 15 à 25 ans d'obtenir un prêt dont les intérêts sont pris en charge par l'État. Le remboursement du prêt se fait sur la base de 1 euro par jour, soit 30 euros par mois.

### **À savoir**

Par ailleurs, certaines mairies ou départements apportent une aide aux jeunes demandeurs d'emploi ou aux personnes rencontrant des difficultés pour financer leur permis. Dans certains cas, Pôle emploi peut également apporter un soutien financier.